



Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 005-240500462-20210415-DELIB66DU150421-DE

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Communauté de communes du Pays des Ecrins

**DELIBERATION N° 66**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021**

**Objet : Mise à jour des tarifs de la piscine.**

**Secrétaire de séance : Serge GIORDANO**

Nombre de conseillers en exercice : 25

**Nombre de voix**

Présents : 22

Pour : 25

Absents :

Contre :

Pouvoir : 3

Abstention :

Excusés :

**Nomenclature acte : 9-1**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021

**Présents** : Marie BAILLARD, Dominique BARNEOUD, Marie-Noëlle DISDIER, Marie-Pierre HAMMES, Alice PRUD'HOMME, Carine QUILICI, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Michel CHEYLAN, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, Didier PLUQUET, François ROTH, Alain SANCHEZ, Laurent VERNET.

**Pouvoirs** : Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.  
Patrick VIGNE à Alain SANCHEZ.  
Christian CANTON à Marie-Pierre HAMMES.

**Excusés** :

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à 18 h 30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de l'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 6 avril 2021, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

**Délibération présentée par : Gilles PIERRE.**

- Vu la délibération la délibération n° 1 du 28 juillet 2016 modifiant les statuts de la Communauté de Commune du Pays des Écrins.
- Vu l'Arrêté Préfectoral n° 05.2016.12.02.002 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.
- Vu l'article 6.2.4-a des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins intégrant la compétence « piscines publiques » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Vu la délibération n° 40 du 22 décembre 2020.

Le Président propose de mettre à jour les tarifs de la piscine de la manière suivante :

	Tarifs actuels	Proposition de Tarifs
Entrée adulte	3,00 €	3,00 €
Entrée enfant à partir de 5 ans	1,70 €	1,70 €
Entrée enfant de moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit
Groupes adultes (à partir de 8 personnes) qui ont 15 ans révolus	2,80 €	2,80 €
Groupes enfants (à partir de 8 personnes) qui ont moins de 15 ans	1,30 €	1,30 €
Adultes rééducation kiné sur présentation du formulaire	1,70 €	1,70 €
Tarif Médical et Paramédical 1 heure		15,00 €
Carte 10 entrées adultes	27,00 €	27,00 €
Carte 10 entrées enfants	13,00 €	13,00 €
Forfait famille	180,00 €	180,00 €
Carte abonnement à l'année adulte	100,00 €	100,00 €
Carte abonnement à l'année enfant	50,00 €	50,00 €
Ligne d'eau à l'heure (clubs)	25,00 €	17 €
Carte 10 entrées adultes (Comité d'entreprises)	23,00 €	23,00 €
Carte 10 entrées enfants (Comité d'entreprises)	11,50 €	11,50 €
Carte 10 séances maîtres - nageurs sauveteurs	50,00 €	50,00 €
Carte annuelle (sans limite de séances) maîtres - nageurs sauveteurs	150,00 €	150,00 €
Carte annuelle adulte pour les licenciés du club de natation (en dehors des heures d'entraînement)	50,00 €	50,00 €
Carte annuelle enfant pour les licenciés du club de natation (en dehors des heures d'entraînement)	25,00 €	25,00 €
Porteur de la carte Min'O pour l'achat d'une carte de 10 entrées	11,50 €	11,50 €
Porteur de la carte Min'O pour l'achat d'un abonnement annuel	45,00 €	45,00 €
Accès par enfant aux partenaires en dehors des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays des Écrins	1,10 €	1,10 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve les tarifs proposés.
- Autorise le Président à appliquer ces tarifs à compter de l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président  
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Page 2 sur 2